

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 31 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



La vignette belge menacée par l'Europe

MOBILITÉ

Selon deux chercheurs de l'université de Maastricht, le système prévu pour le 1^{er} mai 2027 présente des risques de discrimination

Alors que la vignette belge était annoncée en grande pompe début juillet après de longues négociations entre les trois régions, elle pourrait être mise à mal par l'Europe. Deux chercheurs de l'Université de Maastricht émettent des doutes sur le système qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} mai 2027 pour tous les utilisateurs (belges et étrangers) du réseau routier belge.

Le gouvernement flamand a déjà promis que le système serait budgétairement neutre pour les Flamands. Les étrangers seraient comparativement défavorisés. *"Il se pourrait que la Cour européenne considère cela comme une discrimination"*, affirme Pim Mertens, de l'université de Maastricht, à nos confrères du *Laatste Nieuws*. *"Les Flamands ne bénéficieraient pas d'une réduction comme en Allemagne. Ils devraient certes acheter la vignette, mais c'est tout le système de taxation routière qui est en train d'être remanié. C'est ainsi que le mi-*

nistre (flamand des Finances, NdlR) Ben Weyts (N-VA) entend apporter une compensation aux Flamands. C'est une question juridiquement intéressante", ajoute Pim Mertens.

"Des échanges avec la Commission sont programmés."

Or "compenser" est le mot tabou dans le projet de la vignette automobile. En 2019, la Cour de justice de l'Union européenne a recalé le dispositif allemand, estimant qu'il était illégal et discriminatoire à cause d'une différence de traitement envers les conducteurs étrangers: une réduction sur le prix de la vignette apportait une compensation aux Allemands.

Georges-Louis Bouchez, président du MR, prometait dans une vidéo que la vignette ne coûterait *"pas un euro de plus"* pour les résidents, *"car nous allons réformer la fiscalité automobile*

pour la baisser" dans une volonté de faire payer les automobilistes étrangers.

■ **"Il peut passer"**

Conscient que la question du traitement équitable est un point sensible, le ministre wallon de la Mobilité croit toujours à la vignette belge. *"Des contacts ont été pris en amont avec les services de la Commission européenne. Maintenant qu'un accord politique a été passé entre les trois Régions, de nouveaux échanges avec les services de la Commission sont programmés"*, commente François Desquesnes (Les Engagés).

Du côté flamand, on se montre aussi confiant. *"Nous sommes convaincus que le système flamand peut passer le test européen. Il y a une réforme de la taxe de circulation mais elle n'implique pas une compensation complète pour chaque usager de la route flamand. Nous prenons en compte les règles européennes du jeu, qui stipulent qu'une vignette ne peut pas être introduite uniquement pour les utilisateurs étrangers et qu'il ne peut y avoir de compensation individuelle complète"*, réagit le ministre Ben Weyts.

Zhen-Zhen Zveny

L'ASBL La Farandole doit récolter 100.000 euros pour éviter la fermeture

MONS

L'ASBL montoise accueille
36 adultes en situation de handicap

Pour beaucoup d'entre eux, il ne s'agit pas simplement d'un centre d'accueil de jour. C'est un lieu où ils ont grandi, créé des liens, construit des repères parfois depuis plusieurs décennies. À Mons, l'ASBL La Farandole lance aujourd'hui un cri d'alarme. Faute de trouver 100.000 euros, elle pourrait être contrainte de fermer définitivement ses portes en février 2027. Une perspective qui inquiète autant les équipes que les 36 adultes en situation de handicap qu'elles accompagnent au quotidien.

“Nous espérons que l'avenir de l'asbl ne s'arrêtera pas ici.”

Depuis le 16 septembre 1976, La Farandole accueille des personnes en situation de handicap de la région de Mons-Borinage. “Notre ambition a toujours été d'offrir un lieu où chacun est respecté, écouté et peut s'épanouir à son rythme. Pendant près d'un demi-siècle, nous

avons grandi avec eux. Nous avons partagé leurs progrès, leurs joies, leurs défis et leurs réussites. Nous avons vu des familles reprendre espoir en sachant leur proche accueilli dans un environnement bienveillant et sécurisant”, expliquent les équipes.

Aujourd'hui pourtant, l'avenir de l'association est suspendu à une question financière. “À la suite d'une diminution importante de nos subsides et de remboursements qui nous sont imposés, notre ASBL doit faire face à un déficit de 100.000 euros. Sans cette somme, La Farandole devra fermer définitivement ses portes en février 2027.” Au-delà des chiffres, ce sont surtout les conséquences humaines qui préoccupent les équipes.

■ **“Chaque euro compte”**

“Comment expliquer à une personne qui fréquente notre établissement depuis quarante ans qu'elle devra quitter ceux qu'elle considère comme sa famille? Comment annoncer à des parents, parfois âgés et déjà épuisés par

le quotidien, qu'ils devront trouver en urgence une nouvelle structure, alors que les places adaptées sont rares et que chaque changement représente un véritable bouleversement?”

Pour les responsables de La Farandole, chaque bénéficiaire a construit, au fil des années, un équilibre fragile. “Derrière chaque bénéficiaire, il y a une histoire, un visage, une famille, des habitudes patiemment construites au fil des années. Pour des personnes en situation de handicap, perdre leurs re-

pères peut avoir des conséquences profondes sur leur équilibre, leur autonomie et leur bien-être.”

Et d'ajouter: “Nous refusons de voir s'effondrer près de cinquante années d'engagement à cause d'un manque de moyens financiers.” L'ASBL a donc décidé de lancer une cagnotte avec un objectif clair: réunir 100.000 euros. “Chaque euro compte. 10 euros, c'est déjà un message d'espoir. 25 euros, c'est un geste concret pour défendre notre mission. 50 ou 100 euros ou plus,

c'est nous aider à maintenir un lieu de vie indispensable pour 36 personnes particulièrement vulnérables. Aucun don n'est trop petit. Si des centaines, voire des milliers de personnes décident d'agir ensemble, nous pouvons sauver La Farandole.”

L'association insiste également sur le fait que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, même sans contribution financière, notamment en partageant l'appel aux dons et la page de la cagnotte. Au fond, les équipes rappellent que leur appel dépasse la survie d'une structure.

“Nous ne demandons pas la charité pour une institution. Nous demandons un soutien pour préserver un lieu où 36 personnes en situation de handicap trouvent chaque jour leur place, leur dignité, leurs repères et des relations humaines essentielles. En 1976, La Farandole est née grâce à la volonté de construire un avenir meilleur pour des personnes souvent oubliées. Près de cinquante ans plus tard, nous espérons que cet avenir ne s'arrêtera pas ici.” À l'heure d'écrire ces lignes, la cagnotte avait déjà permis de récolter 1.950 euros, soit près de 2% de l'objectif fixé.



■ L'asbl est active depuis 1976. © D.R.

Emeline Berlier

Licenciée du lycée Plisnier après 24 ans faute de “titre requis”

SAINT-GHISLAIN

Wallonie-Bruxelles Enseignement assure avoir été contraint d'appliquer la loi, avec laquelle l'organisme se dit d'ailleurs en désaccord

Pendant près de sept ans, Sandra Dollé a assuré les fonctions de secrétaire de direction au Lycée Charles Plisnier de Saint-Ghislain. Après 24 ans passés au sein de l'établissement, elle a pourtant dû quitter son poste le 1^{er} juillet dernier. En cause, une réglementation qui impose un titre spécifique qu'elle ne possède pas. Une décision qu'elle vit comme une profonde injustice. De son côté, Wallonie-Bruxelles Enseignement assure avoir été contraint d'appliquer la loi.

“Ce système éducatif privilégie le diplôme au détriment du mérite.”

“Mon tort, c'est de ne pas posséder le précieux ‘titre requis’, un simple bout de papier qui, dans les méandres de l'administration publique, pèse bien plus lourd que des décennies de dévouement et de compéten-

plateformes d'enseignement à distance et maintenir le lien avec les familles. Plus marquant encore, elle raconte avoir poursuivi son travail après un grave accident de vélo survenu juste avant une rentrée scolaire. “J'ai refusé de faire valoir mon certificat médical d'arrêt. Pour ne pas abandonner ma nouvelle directrice lors de sa toute première rentrée scolaire, j'ai assuré un travail colossal en télétravail, me faisant déposer deux jours par semaine au lycée afin de garantir que tous les enseignants temporaires soient payés en temps et en heure.”

■ **“Le couperet est tombé”**

Malgré des rapports qu'elle qualifie de très favorables et des compétences reconnues sur le terrain, Sandra Dollé a finalement perdu sa désignation le 1^{er} juillet

dernier. “Aujourd'hui, ce dévouement exceptionnel est balayé d'un revers de main, regrette-t-elle. L'administration applique un texte rigide qui me disqualifie faute de diplôme spécifique pour ce poste.”

La mère de trois enfants, aujourd'hui séparée, explique également les conséquences concrètes de cette décision. *“Alors que mon aîné entame à la rentrée des études supérieures, je suis contrainte de multiplier les flexi jobs en soirée pour subvenir à leurs besoins.”* Au-delà de sa situation personnelle, elle estime que son cas illustre les limites du système actuel. *“Ce paradoxe illustre la dérive d'un système éducatif qui privilégie le diplôme au détriment du mérite.”*

■ **Aucune marge de manœuvre**

Interrogé par nos soins, Wallonie-Bruxelles Enseignement assure *“regretter profondément la situation vécue par Madame Sandra Dollé”,* tout en précisant qu'elle résulte de l'application d'une réglementation fixée par le Pouvoir

régulateur, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et non d'une décision du pouvoir organisateur WBE.

L'organisme insiste également sur le fait que les compétences ou l'engagement professionnel de l'intéressée ne sont aucunement remis en cause. *“Cette situation est humainement difficile, tant pour l'intéressée que pour les équipes de l'établissement et pour le Pouvoir organisateur.”* WBE explique que la réglementation l'obligeait à lancer un appel à candidatures pour ce poste. *“Une candidature remplissant les conditions de titre prévues par la réglementation a été introduite et la personne a été désignée à l'issue de la procédure. Dans ce contexte, WBE ne disposait d'aucune possibilité légale de maintenir Madame Dollé dans cette fonction.”*

Le pouvoir organisateur affirme d'ailleurs ne pas partager entièrement cette réglementation. *“WBE n'est pas en accord avec la réglementation actuellement en vigueur”,* souligne-t-il, rappelant avoir demandé à plusieurs reprises une évolution des textes *“afin qu'ils puissent davantage tenir compte de l'expérience acquise, des compétences développées sur le ter-*



ces professionnelles", souligne la désormais ex-secrétaire de direction. Après 24 années passées au Lycée Charles Plisnier de Saint-Ghislain, Sandra Dollé ne cache pas son incompréhension.

Entrée dans l'établissement comme professeure de secrétariat, de dactylographie et de bureautique, elle avait progressivement vu sa spécialité disparaître avec les réformes de l'enseignement qualifiant. Privée d'heures de cours, elle avait alors été désignée comme secrétaire de direction faisant fonction, un poste qu'elle a occupé durant près de sept ans. "Je me suis réinventée pour continuer à servir mon école, explique-t-elle. Toujours présente pour mes collègues, les parents et les élèves, je n'ai jamais compté mes heures, travaillant régulièrement en soirée, durant les week-ends et mes vacances."

Elle évoque notamment la période du Covid, durant laquelle elle est restée aux côtés de la direction pour mettre en place les



■ Sandra Dollé a été licenciée faute de titre requis. © D.R.

rain et des besoins des établissements scolaires".

■ WBE se dit "sincèrement désolé"

Selon WBE, plusieurs propositions visant à élargir les conditions d'accès à la fonction de secrétaire de direction ont ainsi été formulées, mais n'ont malheureusement pas été retenues par le Pouvoir régulateur. Enfin, concernant le sentiment d'abandon exprimé par Sandra Dollé, WBE indique entendre son ressenti et se dit *"sincèrement désolé qu'elle ait vécu cette situation avec le sentiment de ne pas avoir été suffisamment accompagnée"*.

L'organisme assure que la décision a été annoncée *"par le chef d'établissement avec toute l'empathie requise"* et rappelle que l'intéressée avait été informée, avant le lancement de l'appel à candidatures, du risque que faisait peser la réglementation sur sa désignation.

Emeline Berlier



DOUBLE DRAME DE LA ROUTE POUR NOS POMPIERS : VICTOR, 22 ANS, ET RUDY, 59 ANS, PERDENT LA VIE À QUELQUES HEURES D'INTERVALLE...

Vive émotion parmi les pompiers et ambulanciers de la zone Hainaut-Centre après le décès brutal de leur collègue Victor, 22 ans. Le jeune ambulancier a péri dans un terrible accident de moto à la sortie d'autoroute à Thieu, ce mercredi soir, alors qu'il se rendait à la caserne de La Louvière où il devait assurer une garde ce soir-là. A Seneffe, c'est Rudy Boucquiaux, pompier à Tubize, qui a péri alors qu'il allait éteindre une voiture en feu sur l'autoroute...

JOHANNE TINCK

Victor Moisse n'avait que quelques années de métier derrière lui, mais il avait déjà marqué tous ceux qui avaient croisé sa route. Le jeune pompier est décédé ce mercredi soir dans un tragique accident de la circulation survenu sur la N538, à hauteur de Thieu.

Vers 17h30, alors qu'il se rendait à moto à la caserne de La Louvière pour assurer une garde de dépannage, son deux-roues est entré en collision avec une voiture, dans des circonstances qui restent à déterminer officiellement. Selon nos informations, le véhicule circulait en provenance

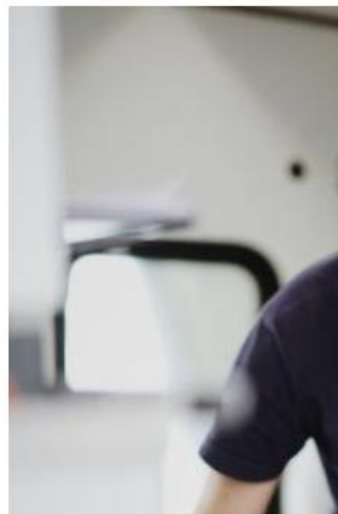
du Rœulx en direction de Mons, sur la bande centrale, afin de s'engager sur la bretelle d'accès à l'autoroute. Au même moment, la moto, qui venait de Ville-sur-Haine en direction du Rœulx, serait arrivée à hauteur du carrefour. Le choc a été d'une extrême violence et n'a laissé aucune chance au jeune homme, qui a succombé à ses blessures sur place. Le conducteur de la voi-

ture aurait apparemment été ébloui par le soleil, particulièrement bas et aveuglant à ce moment de la journée.

Le jeune ambulancier laisse derrière lui des collègues, des formateurs et des amis sous le choc et profondément bouleversés.

L'émotion est particulièrement vive au sein de la zone de secours Hainaut-Centre, où Victor travaillait comme ambulancier au poste de secours de Binche. Mais bien avant de rejoindre les rangs des secours professionnels, le jeune homme s'était déjà fait remarquer par son investissement.

Victor avait suivi la formation de l'école des cadets à Dour. Son instructeur, Frédéric Noël, a appris la terrible nouvelle avec stupeur. Depuis mercredi soir, les appels



Un jeune homme très apprécié et passionné par son métier. © D.R.

lancier ou de pompier. » Selon Frédéric Noël, Victor avait terminé son cursus avec la plus grande distinction. « C'était un très bon élève, qui voulait vraiment atteindre ses objectifs et qui était prêt à faire beaucoup pour y parvenir. » Son ancien instructeur reconnaît qu'il lui arrivait parfois de vouloir aller un peu trop vite. « Il suffisait de le recadrer. Il comprenait. Il n'a jamais enfreint le règlement et revenait sur le droit chemin. Il avait la tête sur les épaules. »

SECOURISTE JUSTE APRÈS SA FORMATION

Cette détermination l'a rapidement conduit sur le terrain. À peine sa formation terminée, il devient secouriste à la Croix-Rouge de Mons. Après quelques mois, il rejoint les



”

« Il était jeune, mais excessivement motivé et prêt à beaucoup. »



Victor était un très bon élève à l'école des cadets de Dour. © DR

se succèdent. « De nombreux anciens élèves m'ont contacté », confie-t-il. « Tous gardent le souvenir d'un jeune homme passionné par les métiers des secours, qu'il s'agisse du travail d'ambu-

ambulances 112 de Strépy avant d'intégrer la zone de secours Hainaut-Centre, au poste de Binche. Tous ceux qui l'ont connu dressent le même portrait : celui d'un jeune homme attentif aux autres. « Il aidait aussi bien les patients que ses collègues quand ça n'allait pas », nous confie l'un de ses proches. Christophe, qui l'a côtoyé à Strépy puis à la Croix-Rouge, garde lui aussi le souvenir d'un professionnel exemplaire. « Je ne le voyais pas à l'extérieur car je suis bien

plus âgé que lui, mais j'avais un profond respect pour lui, car il faisait très bien son travail. Il était jeune, mais excessivement motivé et prêt à beaucoup. »

« À LA FOIS SÉRIEUX ET AMUSETTE »

Ses anciens camarades de l'école des cadets partagent cette admiration. L'un d'eux nous confie que Victor « a fait tout plus vite que nous », preuve de sa volonté constante de progresser. « Il savait être très sérieux dans la poursuite de ses objectifs tout en étant joyeux et amusette, ce qui le rendait particulièrement apprécié », poursuit son instructeur à l'école des cadets.

”

« Il aidait aussi bien les patients que ses collègues quand ça n'allait pas »

Bien que l'école des cadets n'existe plus aujourd'hui, une délégation d'anciens élèves prévoit déjà de se rendre à ses funérailles afin de lui rendre un dernier hommage. « Quand on perd quelqu'un comme cela, c'est comme si on perdait un membre de notre famille », résume l'un d'eux. ■

Rudy a péri en accomplissant son devoir : « C'était un pompier extrêmement valeureux »

Rudy Boucquiaux nous a quittés dans un malheureux accident, ce jeudi matin. Le pompier de la zone de secours du Brabant wallon était en intervention sur l'autoroute à Seneffe, au niveau de la bretelle de Petit-Roeulx-lez-Nivelles, quand le drame est arrivé. L'ancien bourgmestre de Nivelles, Pierre Huart, le considérait comme un ami de longue date. Il lui rend hommage.

LORE THOUVENIN

« Rudy allait avoir 60 ans ce vendredi, » nous dit Pierre Huart d'emblée. Les pompiers étaient partis en intervention sur l'A54, à hauteur de Petit-Roeulx : une voiture avait pris feu et, accompagnés de la zone de secours Hainaut Centre, il était à pied d'œuvre pour l'éteindre. Malheureusement, un camion de pompier ne l'a pas vu et, en reculant, l'a percuté.

L'homme est mort en mission, donc. Pierre Huart se souvient avant tout d'un homme du feu « volontaire, extrêmement motivé. C'est vraiment un accident de travail malheureux, alors que la personne a une formation de pompier jusqu'au bout des ongles, il pouvait apprendre à énormément de personnes, et voilà. C'est une grande tristesse. »

D'après l'ancien bourgmestre, « Dans le Brabant wallon, c'est un des tout premiers à avoir

de ses proches lui préféreraient un autre surnom, Piwi.

« C'était une personne vraiment de conviction. Je considère que c'est un modèle que perd la zone de secours, parce que je trouve qu'il était entraînant par rapport aux nouvelles recrues. Il était réellement exemplaire. Il mérite une reconnaissance à la hauteur de son engagement. »

Rudy aimait aussi s'amuser, et répondait présent au carnaval.

« Il était assez festif. » Il donnait de son temps pour partager la joie de la fête également, lorsqu'il enfilait le costume de Saint-Nicolas pour les enfants du personnel communal. « On avait une tradition : j'allais me « confesser » chez lui le matin, et nous prenions un selfie, tous les ans. »

Rudy laisse derrière lui sa femme et ses deux enfants. « Il

venait aussi d'être grand-père, » soupire Pierre Huart. La zone de secours Brabant wallon communique de son côté : « Son départ laisse un vide immense au sein de notre Zone

de secours et dans le cœur de tous ceux qui ont eu la chance de le connaître. Afin de lui rendre hommage et de permettre à chacun d'exprimer son soutien et ses souvenirs, un registre de condoléances sera ouvert à la caserne de Nivelles dès samedi. » Registre qui sera remis à la famille. ■

”

« C'est un modèle que perd la zone de secours, une personne exemplaire »

Pierre Huart



Pierre Huart, ancien bourgmestre, lui rend hommage. © DR

suivi la formation pour devenir pompier plongeur. Il en avait fait la demande en 2011 déjà. » Une preuve de sa volonté d'aider de toutes les manières possibles. « Je me souviens, quand il y avait une montée des eaux de la Samiette, Rudy n'hésitait pas à descendre en tenue de pompier pour en déboucher l'arrivée, parce qu'il y avait souvent des feuilles ou des branchages. C'était vraiment un pompier extrêmement valeureux. » Rudy a fait une bonne partie de sa carrière dans la caserne de Nivelles, nous précise Pierre Huart, avant d'être rattaché au poste de Tubize. « Il était sous-officier, et il avait toujours eu l'objectif de devenir adjudant, alors je l'appelais toujours « mon adjudant ». » Beaucoup

MARC GILBERT : « RUDY VENAIT DE SE MARIER ET ALLAIT FÊTER SES 60 ANS CE VENDREDI »

LOÏC MARTIN

C'est la douche froide et je suis sous le choc », nous avoue-t-il quelques heures après avoir appris la terrible nouvelle. « Je l'ai quitté hier quand il partait pour un exercice de plongée. C'est véritablement un ami de longue date. On s'est connu quand j'étais officier à Wavre et qu'il était encore volon-



Marc Gilbert le connaissait depuis plus de 30 ans. ©

taire à Nivelles. Ce qui est le plus terrible, c'est qu'il venait de se marier et allait avoir 60 ans ce vendredi. »

GENTIL ET DÉVOUÉ

Rudy était particulièrement connu au sein de la zone Val de Sambre puisqu'il y faisait ses gardes depuis de nombreuses années. L'émotion est d'ailleurs très présente chez ses collègues. « Il a toujours été exemplaire », continue Marc Gilbert. « Quand il y avait les corvées à faire, il se levait à 5h du matin et faisait tout. Il était dévoué, courageux, gentil et très respectueux. Il allait aussi bientôt prendre sa pension et on en avait même parlé. »

Face à ce drame, un appui psychologique sera demandé au sein de la zone afin d'accompagner les collègues affectés. ■

MOBILITÉ – ÉCAUSSINNES

Une borne de recharge électrique est installée près de la gare de Marche

Les conducteurs de véhicules électriques disposent désormais d'un nouveau point de recharge à proximité de la gare de Marche-lez-Écaussinnes. Cette installation s'inscrit dans un programme national visant à équiper les parkings des gares SNCB.

Une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée à proximité de la gare de Marche-lez-Écaussinnes. L'infrastructure fait partie d'un programme national mené par la société EnergyVision, chargée d'équiper les

parkings de 450 gares de la SNCB à travers la Belgique. La Commune d'Écaussinnes a été informée le 2 mars 2026 qu'EnergyVision avait remporté cette concession. La gare de Marche-lez-Écaussinnes figure parmi les sites concernés par ce déploiement. Pour la commune, cette installation s'inscrit dans le Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), adopté par le conseil communal en 2018. L'objectif est notamment de développer les infrastructures de recharge



Cette nouvelle borne a fait son apparition. © D.R.

afin d'accompagner l'essor des véhicules électriques et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

« DEMANDE CROISSANTE »

« L'installation de cette borne de recharge constitue une étape supplémentaire dans notre volonté de rendre la mobilité plus durable et accessible à tous. Elle répond à une demande croissante des citoyens et des usagers des transports en commun », indique le bourgmestre, Sébastien Des-

champs. L'échevin de l'Énergie et du Climat, Arnaud de Laever (Ensemble), estime pour sa part que « développer les infrastructures de recharge est essentiel pour accompagner la transition vers des modes de transport moins polluants ». Il souligne également que la commune fait désormais partie de ce programme déployé à l'échelle nationale. La Commune précise qu'elle entend poursuivre ses actions en matière de réduction de l'empreinte carbone et de mobilité durable. ■

SOIGNIES

L'agneau Michel est introuvable après s'être échappé du domaine du château de Louvignies

Qui a vu Michel, agneau âgé de 4 mois et complètement domestiqué ? C'est un véritable avis de recherche que lancent la baronne Florence de Moreau et sa famille pour tenter de retrouver leur compagnon à quatre pattes, introuvable depuis plusieurs jours.

LORE THOUVENIN

Michel n'était pas un simple agneau. « Il avait quatre mois. Il avait perdu sa maman et il a été nourri au biberon par mes cousins, à Montigny-lez-Lens. Ensuite, il est arrivé chez nous », raconte Florence de Moreau, propriétaire du château de Louvi-



« Il vient facilement vers les gens », indique Florence de Moreau. © D.R.

gnies. Baptisé à la suite d'une plaisanterie de son fils, l'animal s'est parfaitement adapté à la vie de famille. « Il était totalement domestiqué. On le promenait en laisse, il suivait mon

petit-fils partout. Il mangeait avec nous, jouait avec les chiens... Il ne supportait pas d'être seul. » Pour lui tenir compagnie, « on lui avait acheté une poule ». Michel avait aussi pris ses habi-

tudes dans le voisinage. « Il allait souvent voir les agneaux et les moutons de nos voisins. C'était un animal extrêmement sociable, absolument adorable. »

UNE PORTE MAL FERMÉE

La disparition remonte à environ une semaine et demie. « La porte du jardin a été mal fermée et il s'est échappé. Comme les voisins n'étaient pas là, nous n'avons pas osé entrer chez eux pour regarder. On n'a pu vérifier que le lendemain. » Dès ce moment, les recherches se sont multipliées. « Mon fils a parcouru le village, il est même allé à la police. » Mais

rien n'y fait. « Il est vraiment malheureux. »

La seule et maigre piste de la famille mène à Jurbise. « Quelqu'un aurait vu une personne s'arrêter avec une camionnette blanche et prendre l'agneau sur la route. »

Florence de Moreau lance donc un appel à toute personne susceptible d'avoir aperçu Michel. « C'est un bélier non castré, moucheté brun. Il répond à son nom et il vient facilement vers les gens. » Autre signe distinctif : son collier turquoise. ■

À noter : Si vous savez où se trouve Michel, vous pouvez contacter Florence de Moreau au 0477 45 40 27.

Binche lance un grand appel pour son expo sur les 80 ans de l'immigration italienne

À l'occasion des prochaines Fêtes de Septembre, la Ville de Binche souhaite mettre à l'honneur une page essentielle de son histoire. Pour célébrer les 80 ans de l'immigration italienne en Belgique, elle prépare une exposition consacrée à cette mémoire collective et invite les habitants à y contribuer.

L'objectif de la Ville de Binche est de retracer l'histoire de ces milliers de femmes et d'hommes venus d'Italie, mais aussi de rappeler le rôle majeur joué par l'industrie minière dans le développement de la région. Pour enrichir cette exposition, la Ville recherche des témoignages et des archives familiales.

Les Binchois qui possèdent des photographies, vidéos, documents, ou encore des souvenirs liés à l'immigration italienne sont invités à les partager. Les organisateurs recherchent notamment des clichés des anciens sites miniers, des témoignages de mineurs ou de leurs proches, ainsi que des anecdotes illustrant le quotidien de cette époque. Les contributions peuvent être envoyées par courriel à l'adresse communication@binche.be. La Ville encourage également chacun à relayer cet appel afin de toucher le plus grand nombre de familles



Objectif : raconter l'histoire de ces familles Italiennes. © D.R.

susceptibles de détenir des archives.

UNE HISTOIRE INTIMEMENT LIÉE AU BASSIN MINIER

L'immigration italienne occupe une place centrale dans l'histoire de la Belgique. Après la Seconde Guerre mondiale, le pays manquait cruellement de

main-d'œuvre pour relancer l'extraction du charbon. Le 23 juin 1946, la Belgique et l'Italie signent un accord prévoyant l'envoi de dizaines de milliers de travailleurs italiens dans les charbonnages belges, en échange de livraisons de charbon vers l'Italie.

Beaucoup s'installent durablement dans des communes comme Binche, La Louvière, Morlanwelz, Manage ou encore Le Roeulx, où elles participent au développement économique, social et culturel de la région. L'héritage de cette immigration demeure aujourd'hui encore très présent à travers les familles, les associations, les traditions et le patrimoine local.

C'est cette mémoire que la Ville de Binche souhaite faire revivre à travers cette exposition, en donnant une place de choix aux souvenirs des habitants qui ont vécu cette période ou en ont hérité par leur histoire familiale. ■

Publications Légales

AVIS D'HUISSIERS

VENTE PUBLIQUE Par le Ministère des
Huissiers de Justice BOREAN ET ASSOCIES
Vendredi 31/07/2026 Dès 13 heures,
Route de Wallonie (cellule arrière), 4 à
7011 MONS (Ghtin) de : mobilier de salle
à manger, salons, matériel électro-mé-
nager, matériel hi-fi, bibelots divers, etc
PAIEMENT COMPTANT CONDITIONS A
PRELIRE

2002728310

Les contributions peuvent
être envoyées par courriel à
communication@binche.be

Le Centre, tout comme les
bassins de Charleroi, du
Borinage et de Liège, ac-
cueille alors de nom-
breuses familles italiennes.

Vignette routière belge : l'Europe pourrait tout faire capoter !

La future vignette routière belge, attendue dès mai 2027, pourrait se heurter au droit européen. Deux chercheurs de l'Université de Maastricht estiment que le système envisagé présente un risque de discrimination.



VINCENZO
CHIOLO

Journaliste

Le projet de vignette routière que la Belgique souhaite instaurer à partir du 1^{er} mai 2027 est-il déjà fragilisé ? Selon deux chercheurs de l'Université de Maastricht, le dispositif pourrait connaître le même sort que le projet allemand, annulé en 2019 par la Cour de justice de l'Union européenne.

Interrogés par nos confrères du *Laatste Nieuws*, Pim Mertens et Martin Unfried rappellent que la Cour avait jugé illégal le système allemand, les automobilistes locaux étant compensés via une réduction de leur taxe de circulation. Une différence de traitement considérée comme discriminatoire envers les conducteurs étrangers.

ZONES FRONTALIÈRES

Selon eux, le projet belge pourrait soulever la même question. « Parce que le ministre Ben Weyts affirme vouloir compenser les Flamands, il est possible que la Cour de justice y voie également une discrimination », explique Pim Mertens. Il

souligne que, même si les Flamands devront eux aussi acheter la vignette, la réforme annoncée de la fiscalité automobile pourrait être interprétée comme une compensation indirecte.

Les chercheurs pointent également un autre problème : l'impact sur les habitants des régions frontalières. Des milliers de Néerlandais traversent quotidiennement la frontière pour travailler, étudier, faire leurs courses ou faire le plein en Belgique. Ils continueraient à payer leur taxe de circulation aux Pays-Bas tout en devant financer une vignette belge.

« Ces personnes paieront leur taxe de circulation aux Pays-Bas et devront aussi contribuer en Belgique », résume Pim Mertens. Il estime toutefois que beaucoup accepteraient ce coût supplémentaire, notamment parce que les économies réalisées grâce au carburant moins cher compenseraient largement le prix de la vignette.

PLUSIEURS PISTES

Contrairement au projet allemand, limité aux autoroutes, la vignette belge s'appliquerait aussi aux routes nationales. Les cher-

cheurs estiment dès lors que le risque de voir les automobilistes contourner les axes payants restera limité, puisqu'il sera pratiquement impossible d'entrer en Belgique sans emprunter une route concernée.

Pour éviter que les habitants des zones frontalières ne soient pénalisés, ils avancent plusieurs pistes. L'une consisterait à exempter certaines catégories, comme les travailleurs fron-

taliers et les étudiants, à l'image de ce qui existe au Luxembourg. Une autre serait de ne rendre la vignette obligatoire qu'à partir d'une certaine distance de la frontière.

« L'objectif est de faire contribuer le trafic de transit, pas nécessairement les déplacements locaux dans les régions frontalières. Mais il faut rester attentif au risque de discrimination », conclut Martin Unfried. ■

TIRAGE DU LOTTO

LOTTO 29-07-26

11	17	27	33	43	45	20
----	----	----	----	----	----	----

N°	Gagnants	Montants
6	0	0,00
5+bonus	0	0,00
5	58	1.437,20
4+bonus	152	275,30
4	3.132	24,60
3+bonus	3.718	12,90
3	49.159	7,50
2+bonus	33.574	4,50
1+bonus	122.305	1,50

JOKER + 30-07-26

3	8	6	9	8	1	
---	---	---	---	---	---	---

BALANCE

N°	Gagnants	Montants
6+signe astro.	0	0,00
6	0	20.000,00
5	0	2.000,00
4	5	200,00
3	62	20,00
2	577	5,00
1	6.016	2,00
Signe astro.	2.810	1,50

EURO MILLIONS 28-07-26

5	7	24	30	49	10	11
---	---	----	----	----	----	----

N°	Gagnants	Montants
5★★	0	0,00
5★	1	522.575,90
5	2	61.067,30
4★★	29	1.311,70
4★	596	117,50
3★★	1.010	73,30
4	1.506	34,50
2★★	14.328	18,10
3★	25.052	11,50
3	68.880	7,80
1★★	73.599	8,80
2★	350.687	5,80
2	959.974	3,40

KENO 30-07-26

1	2	5	9	15
18	20	22	33	35
36	37	38	50	52
58	60	66	67	69

PICK3 30-07-26

5	9	1
---	---	---





RECEVEZ LES RÉSULTATS DU LOTTO ET EUROMILLIONS
SUR VOTRE GSM
EN ENVOYANT **TIRAGE AU 9636**
ABONNEMENT : 0,035M



RECEVEZ LES RÉSULTATS DU LOTTO ET EUROMILLIONS
SUR VOTRE GSM
EN ENVOYANT
TIRAGE AU 9636

ABONNEMENT : 0,00GSM

LE SOIR

ANALYSE

EMILE THOREAU

En ce mois de juillet, l'inflation s'est légèrement accélérée, à 3,56 % contre 3,4 % en juin. Si le rythme de hausse des prix à la consommation reste inférieur aux pics à 4 % observés au printemps, il est cependant un peu plus élevé que les prévisions réalisées au début de mois de juillet par le Bureau fédéral du Plan, qui tablait sur une stabilisation de l'inflation cet été. Selon lui, la hausse des prix devrait maintenir une trajectoire croissante jusqu'à la fin de l'année, avant de refluer nettement au printemps prochain et rejoindre la cible des 2 % en fin d'année. Des perspectives plutôt rassurantes après les secousses du début d'année.

En toile de fond de ces fluctuations, les cours de l'énergie, sous tension à cause du conflit au Moyen-Orient. Une crise qui ravive le spectre de 2022, lorsque l'invasion de l'Ukraine avait fait exploser les factures des entreprises et des ménages.

Si ces deux événements ont tous deux commencé à la fin d'un mois de février, la comparaison s'arrête là. Cinq mois après le début de la guerre en Ukraine, l'inflation grimpait à 9,62 %, contre

seulement 3,56 % aujourd'hui.

Un tel écart s'explique par des « crises différentes », expose Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour un développement durable. « Le conflit en Iran a un impact plus mesuré. Les variations du pétrole et du gaz sont restées contenues, en termes de durée et d'ampleur. Surtout, notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'Iran est bien inférieure à celle que nous avons envers la Russie en 2022. »

Deux contextes opposés

Le constat est d'autant plus frappant que les perturbations sur l'offre sont pourtant plus sévères aujourd'hui. Selon une analyse de la Banque centrale européenne (BCE) publiée en début de semaine, le conflit au Moyen-Orient a retiré environ 14 % de l'offre mondiale de pétrole du marché, contre à peine 1 % lors de la crise ukrainienne, la majeure partie du brut russe ayant continué à circuler malgré les sanctions.

Les anticipations d'une fin rapide de la guerre, le surplus d'offre ou encore des stocks bien plus remplis en début de conflit sont quelques exemples avancés par la BCE pour expliquer la différence entre 2022 et 2026. L'institution rappelle par ailleurs que l'ampleur d'une

perturbation de l'approvisionnement énergétique ne détermine pas à elle seule l'évolution des prix.

Au-delà de l'énergie, c'est l'état de santé de l'économie qui diffère. « Il faut comparer ce qui est comparable », insiste Bernard Keppenne, économiste en chef chez CBC. « En 2022, la sortie de crise sanitaire avait provoqué un véritable goulot d'étranglement. Après des mois de frustration, les gens ont eu un besoin de consommer, et on a assisté, à un niveau plus global, à un boom économique : les taux d'emploi et de crois-

sance étaient élevés, tout comme la demande. »

En résulte une inflation, avant le déclenchement de la guerre en 2022, qui atteignait déjà 7,59 %, plus du double du niveau d'aujourd'hui. « A l'époque, l'augmentation des prix de l'énergie est venue accompagner et accentuer une dynamique déjà lancée », analyse l'économiste. En 2026, le décor est tout autre : « La croissance est faible, il n'y a ni pression sur les prix ni tension sur le marché de l'emploi », le tout limite la répercussion du choc pétrolier sur l'économie belge.

Pour ce qui est de l'avenir, « nul ne sait dire ce qu'il va se passer au Moyen-Orient ni l'impact sur le long terme de cette guerre », rappelle Philippe Defeyt. Bernard Keppenne ajoute, lui, que, si la situation inflationniste est moins grave qu'en 2022, elle reste plus importante qu'avant le covid : « Il faut se réhabituer à vivre dans un contexte d'augmentation durable des prix », conclut-il.

Indice des prix à la consommation



Source : Statbel

sécheresse et risque d'incendie

La Wallonie toujours sous surveillance

GIL DURAND

Ce ne sont pas les quelques gouttes de pluie tombées ce jeudi qui vont changer la situation : la Belgique subit un épisode de sécheresse prolongé. Depuis la mi-juin – et à l'exception des violents orages de la nuit du 27 au 28 juin –, il a très peu plu pour cette première moitié d'été. Le mois de juillet, en particulier, est marqué par un important déficit de précipitations, selon l'Institut royal de météorologie (IRM) : 9,8 mm de pluie tombés à Uccle au 29 juillet – et un maximum de 15 mm d'ici la fin du mois – contre une normale de... 76,9 mm. « On constate une sécheresse de surface remarquable », reconnaît-on à l'IRM. « La situation est critique. »

Une « situation critique » suivie de près par les Régions. La Flandre est passée au niveau 2 (orange, phase d'alerte renforcée) depuis le 16 juillet. A Bruxelles, les recommandations du 22 juillet dernier sont toujours d'application : la Région reste en phase de vigilance (jaune), mais a pris différentes mesures (usage raisonné de l'eau potable, interdiction de feux dans les espaces verts, surveillance renforcée par les gardes forestiers et gardiens de parcs...) avant une nouvelle réunion prévue le 4 août.

Risque d'incendie « très élevé »

En Wallonie, la Cellule sécheresse, qui s'est réunie ce jeudi, a constaté « une intensification de la situation sèche à très sèche dans le sud du pays et une partie du Hainaut ». Les pluies annoncées les prochains jours « ne seront pas suffisantes pour inverser la tendance actuelle ». La cellule a décidé de maintenir les restrictions déjà en vigueur, notamment en matière de navigation, de pêche, de kayak et de prélèvements d'eau. A ce jour, huit communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau (Bouillon, Légglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois et Tenneville). Une nouvelle évaluation de la situation est



La Flandre est passée au deuxième niveau d'avertissement pour la sécheresse (orange, phase d'alerte renforcée) depuis le 16 juillet. © PHOTO NEWS.

prévue le 6 août.

Conséquence directe de la sécheresse généralisée : à Bruxelles comme en Wallonie, le risque d'incendie en milieu naturel est, selon les administrations régionales, « très élevé ».

La sécheresse devrait se prolonger au moins pour les dix prochains jours, soit une bonne partie du mois d'août. Difficile, reconnaît-on à l'IRM, de ne pas y voir un effet du réchauffement climatique. Les étés belges, classiquement pas trop chauds et pluvieux, sont davantage soumis à « des conditions anticycloniques durables avec des blocages installés au-dessus de l'Europe de l'Ouest, qui favorisent un temps très chaud et très sec », selon Pascal Mormal, météorologue à l'IRM. « Ce genre de phénomène risque de se répéter de plus en plus souvent dans les années à venir. »

La Libre BELGIQUE

La sécheresse devient préoccupante en Wallonie, plusieurs communes imposent des restrictions d'eau

La situation sur les cours d'eau wallons reste préoccupante en raison de la situation très sèche généralisée sur le sud de la Belgique, indique jeudi la Cellule sécheresse à l'issue d'une réunion visant à faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie.

Le risque d'incendie reste très élevé en milieux ouverts et élevé en milieux forestiers. Il convient donc de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions, rappelle le Service Public Wallonie.

Les nappes phréatiques poursuivent leur phase de vidange et présentent une situation variable, certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, d'autres atteignent des niveaux plus faibles, particulièrement dans les calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famennne.

Huit communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau (Bouillon, Léglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois et Tenneville).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marchen-Famennne, Tellin) restent placées sous surveillance. Au barrage de Nisramont, la navigation et l'utilisation du lac sont interdites à partir d'aujourd'hui/jeudi.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau: Rouvroy, Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne et Burg-Reuland.

L'interdiction temporaire de la pêche prise depuis le 18 juillet est toujours d'application pour l'ensemble des cours d'eau relevant des zones d'eaux vives et des zones d'eaux mixtes. Cette interdiction concerne essentielle-



ment les voies d'eaux non navigables. La pêche reste autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés (Meuse, Sambre, Lacs de l'Eau d'Heure).

La baignade est interdite au lac de Bambois depuis ce 29 juillet, à la suite de l'apparition de reflets bleutés à la surface de l'eau, signe possible d'une prolifération de cyanobactéries. Des analyses sont en cours avant une éventuelle réouverture.

La Semois à Bouillon est également interdite car, le 24 juillet, les analyses ont révélé une mauvaise qualité (E. coli élevé).

Certains cours d'eau navigables (Sambre et Visé) voient se développer des algues ou présenter une couleur de l'eau anormale. La vigilance est donc de mise. Il ne faut pas se baigner et empêcher les animaux d'y boire ou d'y nager.

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application. La mesure d'interdiction de l'exploitation des centrales hydroélectriques (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application. (Belga)

Pourquoi il est si difficile de simplifier les institutions francophones

■ Le président du MR, Georges-Louis Bouchez, a plaidé récemment pour la création d'une grande fédération francophone. Le rêve de rapprocher les institutions régionales wallonne et bruxelloise a cependant toujours buté sur des obstacles majeurs.

Analyse Vincent Rocour

C'est sans doute l'arlésienne la plus entêtante de la politique francophone belge: pourquoi ne ferait-on pas comme la Flandre et ne fusionnerait-on pas la Communauté française avec la Région wallonne et la Commission communautaire française (Cocof) bruxelloise pour en faire une seule instance?

Cette fois, c'est Georges-Louis Bouchez qui pose la question. Sans aller clairement jusqu'à une fusion, le président du MR a plaidé récemment dans *UCM Magazine* pour la création d'une "grande fédération francophone" qui reprendrait en charge le plus de matières régionales possible. Il se plaçait ainsi dans la droite ligne de ses prédécesseurs – Jean Gol, Louis Michel et Didier Reynders – qui ont tous prôné l'idée de réunir tous les francophones sous un même toit. Comme eux, il partage la conviction que la Wallonie et Bruxelles – qui n'ont pas de frontière commune – doivent absolument garder leur destin lié. Et le faire à partir de ce qui les réunit le plus solidement: la langue française.

Le fait régional privilégié

Cela faisait un petit temps que le débat n'avait plus été relancé. Depuis la création de la Région bruxelloise en 1988, c'est plutôt le fait ré-

même question. Ils louchent sur la Flandre qui, elle, a fait le choix de ne pas distinguer la Région et la Communauté. Ce qui, avancent-ils, permet de désenclaver l'enseignement flamand d'un budget trop étriqué.

"Les Régions ont été créées en 1980, rappelle Jean Faniel, directeur général du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques). C'était une demande des francophones. Les Flamands étaient seulement demandeurs des Communautés qui ont été créées dix ans plus tôt. En 1980, ils n'ont tout simplement pas activé l'institution régionale. Cela veut dire qu'ils n'ont qu'un seul gouvernement, un seul Parlement, une seule administration et un seul budget pour les compétences régionales et communautaires."

Conséquence: l'enseignement flamand dépend d'un cadre budgétaire bien plus large, ce qui facilite les arbitrages budgétaires en sa faveur. D'autant que les Régions, au contraire des Communautés, bénéficient de la capacité de lever des impôts. En mixant Communauté et Région, la Flandre s'est donc donné la possibilité de jouer du levier fiscal pour financer ses écoles – ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas faire.

Les Communautés en déficit

La Flandre a d'ailleurs largement utilisé cette plus grande faculté à opérer des choix budgétaires favorables à son enseignement. *"En réalité,*

n'ont-ils dès lors pas imité les Flamands et unifié leurs institutions? Il y a trois grands obstacles qui, jusqu'à ce jour, se révèlent infranchissables.

1 Une identité plus diffuse

C'est l'aspect symbolique du dossier – mais en politique, les symboles sont parfois plus déterminants que la réalité des chiffres. *"En Flandre, expose Jean Faniel, les gens se sentent flamands. Cela ne se discute pas. Dans l'espace francophone, c'est moins clair. Certains se disent wallons ou bruxellois, d'autres plutôt francophones. Un Bruxellois, même s'il a grandi en Wallonie avant de s'installer dans la capitale, ne se dira pas wallon."*

Cette détermination identitaire un peu floue explique le positionnement ambigu des partis francophones sur cette question. Le parti le plus attaché aux Régions, c'est le PS. A l'opposé, celui qui défend le plus farouchement l'espace francophone, c'est le MR – avec, à ses côtés, Défi et plus timidement Les Engagés. Mais tous comptent en leur sein – et à des degrés divers – des partisans du modèle régional et des partisans du modèle communautaire. Cela ne facilite l'identification d'une ligne institutionnelle claire. Et explique pourquoi ni le modèle du tout à la Communauté ni celui du tout aux Régions ne s'est jamais imposé au sud du pays.

L'enseignement flamand dépend d'un cadre budgétaire bien plus large, ce qui facilite les arbitrages budgétaires en sa faveur.

gional qui s'est imposé dans le camp francophone. Une affirmation qui s'était traduite notamment, en 2011, par le changement officiel de la dénomination "Communauté française" en "Fédération Wallonie-Bruxelles".

Que le président du MR remette maintenant le débat sur le tapis n'a rien d'anodin. Sa démarche s'inscrit dans un certain contexte: celui d'une Fédération Wallonie-Bruxelles exsangue, obligée de prendre des mesures d'économie drastiques pour redresser ses finances. Une fusion – ou au moins une rationalisation – des institutions francophones ne permettrait-elle pas de faire quelques économies d'échelle?

Dans les rangs des enseignants en colère, certains se posent d'ailleurs la

question. Maxime Fontaine, chercheur au Dulbea (Département d'économie appliquée de l'ULB), *la Communauté flamande au sens strict est aussi en déficit. Moins fortement que la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais quand même en déficit. Seulement, cela ne se voit pas car il n'y a qu'un seul budget pour les matières communautaires et régionales.*

Les enseignants le perçoivent cependant bien au quotidien. Selon des calculs de Maxime Fontaine à partir des données budgétaires de l'année 2022, la part des dépenses d'enseignement en Flandre par rapport au PIB est 5,5 % plus élevée que la moyenne belge alors que celle qui y est consacrée en Fédération Wallonie-Bruxelles est inférieure de 7,7 %. Mais pourquoi les francophones

2 Une asymétrie démographique

C'est sans doute l'élément techniquement le plus contraignant. "À Bruxelles, expose Jean Faniel, *il y a au maximum 100 000 néerlandophones. Il représente un soixantième voire un septantième des habitants de Flandre. Au sein de la Communauté flamande, ils ne pèsent pas. Ce n'est pas le cas des Bruxellois francophones qui représentent entre 20 et 25 % des francophones du pays. Cela se reflète d'ailleurs dans la composition des assemblées communautaires. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 19 Bruxellois sur les 94 députés de l'hémicycle alors que le Parlement flamand n'en compte que 6 pour 124 membres.*

Si vous fusionnez les institutions francophones, les Wallons devront accepter que des Bruxellois viennent se mêler à la gestion de matières aujourd'hui régionales en Wallonie. Et les Bruxellois devraient accepter que des Wallons aient une influence sur les politiques régionales dans la capitale, où les néerlandophones sont aussi partie prenante."

Cet obstacle est lié à l'asymétrie démographique entre les deux Communautés à Bruxelles. La Communauté flamande, avec son budget unique et sa capacité fiscale, peut se permettre de couvrir d'éventuels sous-financements de matières purement communautaires comme l'Enseignement, y compris à Bruxelles où elle ne compte qu'un nombre proportionnellement infime d'administrés. Mais il en irait forcément autrement pour les Wallons. Ces derniers n'ont certainement pas envie d'actionner le levier fiscal ou puiser dans le budget de compétences régionales pour financer des matières communautaires qui profiteraient pour près d'un quart à des Bruxellois.

À noter que ces obstacles expliquent aussi, en partie du moins, pourquoi une formule à quatre Régions est également complexe à mettre en œuvre.

L'enseignement est-il sous-financé ?

Les mesures d'économie qui ont frappé l'enseignement – avec d'autres départements dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) – trahissent-elles un sous-financement structurel de ses compétences ? Pour le dire autrement, les dotations dont bénéficie la FWB sont-elles trop faibles pour répondre à ses besoins ? La question est sensible. Elle n'a toutefois pas de réponse claire pour Maxime Fontaine, chercheur au département d'économie appliquée de l'ULB.

“En 2021, expose-t-il, nous avons réalisé une étude qui a montré l'existence d'un déficit structurel en Communauté française – tout comme d'ailleurs en Communauté flamande. Mais il ne nous est pas possible de dire si ce déficit est dû à un sous-financement structurel ou plutôt à une surdépense de la part des Communautés. Il faudrait évaluer les besoins pour trancher cette question.”

L'enchevêtrement des niveaux de compétence

Et de citer en exemple la Communauté germanophone qui considérait qu'elle était sous-financée parce que sa dotation est prévue pour avoir 25 élèves par classe alors que le standard qu'elle était parvenue à atteindre était de 15 élèves par classe. Elle avait pu atteindre cette norme d'encadrement en allant puiser dans le budget qu'elle avait négocié avec la Région wallonne pour gérer la compétence de l'Emploi et dont elle n'avait pas vraiment besoin vu la situation de quasi-plein-emploi. *“Évidemment, si on dit qu'il faut 5 élèves par classe, on va vite considérer que l'enseignement est sous-financé. Au final, c'est une question de choix politiques dans une enveloppe budgétaire forcée-*

ment limitée. Le problème en Belgique, c'est que ces choix politiques sont rendus plus complexes et moins lisibles à cause de l'enchevêtrement des niveaux de pouvoir.”

En quatrième position

Les comparaisons peuvent cependant donner un point d'appui à la réflexion. Les chiffres de l'institut européen de statistiques Eurostat indiquent que les dépenses d'enseignement représentaient en 2021 6,26 % du PIB. Cela plaçait la Belgique en quatrième position des pays de l'Union qui dépensent en moyenne l'équivalent de 4,86 % de leur produit intérieur brut pour leur enseignement, juste derrière les seuls Danemark, Islande et Suède. Mais, comme on l'a vu par ailleurs, le niveau de dépenses dans l'école était proportionnellement plus important en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La question d'un éventuel refinancement, réclamé par certains enseignants dans la rue, doit dès lors être considérée dans son ensemble. Les Régions wallonne et bruxelloise sont asphyxiées. L'État fédéral aussi. *“Le budget fédéral, explique Maxime Fontaine, c'est 37 milliards avec un déficit réel qui tourne autour de 32 milliards. Il n'a presque plus d'argent véritable pour ses propres politiques, la justice, la SNCB, l'aide au développement, etc. Il ne reste rien, à part aller chercher de l'argent dans la sécurité sociale. Alors que la facture du vieillissement, du réarmement face aux tensions dans le monde et des autres grands enjeux de demain, c'est le fédéral qui devra la supporter. Je ne crois donc pas qu'il faille s'attendre à ce qu'il y ait un refinancement des Régions et des Communautés par le fédéral.”*

V.R.

La centrale électrique TGV de Manage recalée

■ Le Conseil d'État avait déjà annulé le permis unique en mars 2026.

Le fonctionnaire délégué de la Région wallonne a refusé le permis pour la centrale électrique Turbine-Gaz-Vapeur (TGV) projetée à Manage (Hainaut), tout près de Seneffe, introduit par la société Bali Wind, filiale du fournisseur d'énergie Eneco, spécialisé dans la production d'énergie verte.

Boucle électrique

Le Conseil d'État avait annulé le permis unique en mars 2026. Les communes concernées, Manage et Seneffe, sont opposées au projet d'Eneco de construire une centrale TGV le long de la chaussée de Nivelles à Manage.

Le projet actuel d'Eneco remonte à 2019, quand Bali Wind a annoncé son intention de construire une centrale TGV à Manage: la centrale devait faire partie intégrante de la boucle électrique reliant la

France aux Pays-Bas, en passant par la Belgique. La première demande de permis unique avait reçu un avis favorable de la Région wallonne en 2021, contrairement aux communes de Manage et Seneffe, opposées au projet.

Un délai de vingt jours

Des recours avaient été introduits par les communes auprès des ministres concernés et, par la commune de Manage, au Conseil d'État qui avait annulé, après une longue analyse, le permis en mars 2026 en raison d'un vice de forme relatif aux pompages d'eau nécessaires au fonctionnement de la centrale. Après l'annulation du permis par le Conseil d'État, le dossier est revenu chez le fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui, cette fois, l'a refusé, notamment en raison de l'évolution des normes européennes.

Bali Wind dispose désormais d'un délai de vingt jours à dater de la notification de la décision pour introduire un nouveau recours auprès du ministre compétent. L'autre option serait d'introduire un nouveau projet, repartir de zéro. (Belga)

